



Journée internationale de lutte pour le droit des femmes

Il existe encore des écarts significatifs en matière d'égalité professionnelle dans le monde HLM pour approcher l'exemplarité. Alors que c'est le 50ème anniversaire de la première loi imposant l'égalité femmes hommes et qu'en 2018, lors du congrès HLM les fédérations signaient une charte d'engagement, qu'en est-il aujourd'hui ?

La C.G.T. constate qu'au-delà des discours nous rencontrons toujours des difficultés à obtenir une véritable transparence en matière de salaires afin de pouvoir effectuer les comparaisons objectives entre rémunérations des femmes et des hommes et prendre les dispositions nécessaires pour réduire les inégalités à partir des cotations des emplois. Il est particulièrement scandaleux que les fédérations des OPH et des COOP'HLM aient encore récemment refusé de s'engager à réduire les inégalités de 50% en 2022 et rejeté les propositions de la C.G.T. favorisant l'harmonisation de la vie professionnelle et la vie privée.

- Autorisation d'absence rémunérée pour les examens prénataux, les cours d'accouchement,...
- Rentrée scolaire : une autorisation d'absence d'une demi-journée pour les enfants jusqu'à l'entrée en sixième.
- Autorisation d'absence enfant malade 12 jours par année civile
- Aménagement du temps de travail pour les femmes enceintes à partir du 4ème mois de grossesse : réduction d'une heure par jour comptée dans le travail effectif.
- Faciliter le télétravail des femmes enceintes qui le souhaitent

et des aides sociales en augmentant la subvention des activités sociales des CSE :

- aide à la garde d'enfants de moins de 3 ans
- aide pour les enfants handicapés
- aide financière familiale par enfant à charge (200 € annuel par enfant par exemple)
- aide pour financer le coût des centres de loisirs, colonies de vacances, classes vertes, la location de gîtes etc...

La C.G.T. appelle les salariés à agir pour obtenir les éléments nécessaires permettant de mettre en lumière les inégalités salariales entre les emplois ayant cotation identique et obtenir des moyens concrets pour réduire les inégalités, la mise en place de mesures et aides sociales favorisant l'harmonie entre la vie professionnelle et la vie privée.





Se syndiquer est un droit à la CGT c'est un plus



Le 8 mars, JE ME SYNDIQUE POUR LE DROIT DES FEMMES À L'ÉGALITÉ !
C'EST DANS LES ACTIONS, LES INITIATIVES REVENDICATIVES, LES MANIFESTATIONS QUE LE PLUS SOUVENT LES SALARIÉ-E-S ADHÈRENT À LA CGT. C'EST DANS CES INSTANTS OU L'ON RETROUVE DE LA SOLIDARITÉ, OÙ NOUS RECONSTRUISONS DES LIENS DE TRAVAIL, QUE COLLECTIVEMENT NOUS SOMMES PLUS FORT-E-S POUR EXIGER DE VIVRE DIGNEMENT DE NOTRE TRAVAIL.

- Obtenir l'égalité salariale.
- Permettre aux femmes l'accès à la formation professionnelle, élément indispensable pour leur assurer une égalité de traitement dans leur déroulement de carrière et dans l'évolution des qualifications.
- Revaloriser les métiers à prédominance féminine.
- Lutter contre la précarité et les temps partiels subis.
- Adapter la charge de travail au temps de travail.
- Que les salariées à temps partiel aient les mêmes avantages en termes de prime, promotion, avancement, que les salariés à temps complet.
- Réduire le temps de travail à 32 heures sans perte de salaire pour permettre à toutes et tous de mieux équilibrer la vie au travail et hors travail mais aussi équilibrer le partage des tâches domestiques.
- Des droits à congés familiaux.
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, et surtout les prévenir.

La colère gronde en France, elle s'exprime de manières différentes, avec un point commun: la volonté d'un grand nombre de pouvoir s'exprimer et d'être entendues!

Les adhésions dans la période sont la preuve que la CGT répond aux attentes des salarié-es dans toute leur diversité et leur permet d'exprimer leurs revendications, d'agir, de compter pour une, sur leur lieu de travail. Elles nous démontrent que la colère, le vécu de l'injustice, la dégradation des conditions de travail et de vie n'est pas une fatalité. Plus nous serons nombreux-ses, plus nous serons en capacité d'imposer nos revendications, d'exiger des réponses concrètes à l'urgence sociale, fiscale, écologique et économique!

30 520 salarié-es ont fait le choix d'adhérer à la CGT en 2021.



**« MAINTENIR, RENFORCER, VALORISER NOS EMPLOIS »,
« AUGMENTER LES SALAIRES ET PENSIONS MAINTENANT », C'EST NOTRE EXIGENCE !
NE PLUS ÊTRE INVISIBLE, ENFIN COMPTER POUR UNE !**



Nom: _____ Prénom: _____
 Adresse: _____
 Code postal: _____ Ville: _____
 Téléphone: _____ Courriel: _____
 Âge: _____ Profession: _____
 Entreprise (nom et adresse): _____

Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone: 01 55 82 81 94, fax: 01 48 51 51 80, courriel: orga@cgt.fr. Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr.

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpo@cgt.fr.



Syndiquez-vous sur cgt.fr

